

Département de la Vendée

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE*

Séance du 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre dûment convoqués le 30 septembre 2022 les membres du bureau communautaire se sont réunis salle Charette de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

Etaient présents :

Christophe HOGARD – Bénédicte GARDIN - Roseline PHILIPART – Jean-Louis LAUNAY - Patrick MANDIN – Franck GAUTHIER – Landry RONDEAU - Patrice BERTRAND – Luc SOULARD

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

- **01. MARCHE D'ETUDE POUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE ET LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

La prévention et la gestion des déchets assimilés sont marquées par des évolutions réglementaires importantes.

En effet, la loi de transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 définit des objectifs ambitieux dont la réalisation suppose de profondes évolutions quant aux flux mobilisés et à l'organisation de leur gestion dans une optique d'économie circulaire. Le service public de gestion des déchets doit progresser dans le développement du tri à la source des déchets organiques, la prévention, le réemploi...

Par ailleurs, dans un contexte de plein emploi sur son territoire, la Communauté de communes est confrontée à des tensions sur la disponibilité en ressources humaines nécessaires pour assurer un service public de qualité. Il convient d'étudier si le service de collecte peut être poursuivi à terme en régie ou en partie externalisée.

Autre point à prendre en compte, l'urbanisation à court, moyen et long terme doit s'effectuer de plus en plus en densification au sein de l'enveloppe urbaine, nécessitant de compléter le nombre de points d'apports volontaires en ville et dans les bourgs. Il convient là aussi d'étudier si le modèle actuel est toujours reproductible.

Dans ce contexte de mutations réglementaires, les collectivités doivent se réorganiser et engager des réflexions d'optimisation du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) visant la maîtrise des coûts globaux facturés à l'utilisateur ou aux tiers.

Département de la Vendée

Pour la Communauté de communes du Pays des Herbiers, l'étude projetée a ainsi pour but d'optimiser son service public de prévention et de gestion des déchets et de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la LTECV.

L'étude vise la gestion globale du service de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Compte tenu des éléments précités, le marché a pour objet les prestations intellectuelles pour la réalisation d'une étude et d'un accompagnement en vue d'optimiser le service de collecte des déchets ménagers et assimilés, de déterminer les flux de déchets à collecter, de proposer des schémas/techniques de collecte et d'apporter une analyse financière et fiscale aux solutions préconisées.

Au regard de la cohérence des prestations et des besoins à assurer pour le compte du pouvoir adjudicateur, l'étude fait l'objet d'un lot unique et d'une tranche unique et prend la forme d'un marché ordinaire.

Une consultation a été lancée le 19 août 2022 pour le marché d'étude pour l'optimisation de la collecte et la réalisation d'un schéma directeur de gestion des déchets sur le territoire de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

La consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée passée en application des articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

Le marché est conclu pour une période maximale de 7 mois.

L'étude se déroulera en trois étapes :

- Etape 1 : diagnostic ;
- Etape 2 : établissement des différents scénarii ;
- Etape 3 : plan d'actions détaillé pour le scénario retenu.

Le délai d'exécution de chaque étape est précisé par le candidat dans l'acte d'engagement.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés. Une publicité a été réalisée auprès de Marchés Online ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Pays des Herbiers. La date limite de remise des offres était fixée au 21 septembre 2022 à 12h00.

Le dossier de consultation des entreprises a été retiré par 16 entreprises. Trois plis contenant quatre offres ont été remis dans le délai imparti.

Les quatre offres recevables ont été analysées par la Direction adjointe Développement durable et Environnement.

Après examen des propositions, en tenant compte des critères établis, les offres sont notées conformément au rapport d'analyse des offres joint.

Les membres du Bureau décident, à l'unanimité, de :

- classer les offres conformément au rapport d'analyse des offres ~~ci-joint~~,
- retenir **l'offre de la société Environnement et Solution pour un montant de 30 415,00 € HT** selon les prix indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire.

Département de la Vendée

- autoriser le Président ou la 2^{ème} Vice-présidente chargée du développement durable et de l'agriculture à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Cette délibération sera communiquée aux conseillers communautaires à l'occasion du prochain Conseil communautaire.

Pour extrait conforme
Christophe HOGARD,
Président

Transmis en Préfecture le : 13 octobre 2022

Publié électroniquement le : 13 octobre 2022



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télerecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr